

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 22812

Numéro SIREN : 789 351 061

Nom ou dénomination : A LA FETE CONVENTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 123462

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 21-12-2017

N° DE DEPOT : 123462

N° GESTION : 2012B22812

N° SIREN : 789351061

DENOMINATION : A LA FETE CONVENTION

ADRESSE : 170 rue de la Convention 75015 Paris

MILLESIME : 2016

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>A LA FETE CONVENTION</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>170 RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS</u>															
SIREN		7	8	9	3	5	1	0	6	1					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2															
										Exercice N clos le					
										3	1 0 8 2 0 1 6				
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	45 000		012			45 000						
		Autres *	014			016									
	Immobilisations corporelles *		028	12 172		030	5 197		6 975						
	Immobilisations financières * (1)		040	6 618		042			6 618						
	Total I (5)			044	63 790		048	5 197		58 593					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			052									
		Marchandises *	060	10 464		062			10 464						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068			070									
		Autres * (3)	072	3 369		074			3 369						
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084	891		086			891						
	Charges constatées d'avance *		092	1 146		094			1 146						
	Total II			096	15 869		098			15 869					
Total général (I+II)			110	79 659		112	5 197		74 462						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	5 000						
	Écarts de réévaluation							124							
	Réserve légale							126	482						
	Réserves réglementées *							130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)							131							
	Report à nouveau							134	(1 108)						
	Résultat de l'exercice							136	22 946						
	Provisions réglementées							140							
	Total I							142	27 319						
Provisions pour risques et charges							Total II	154							
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	29 742						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	6 030						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	4) 11 371						
	Produits constatés d'avance							174							
Total III							176	47 143							
Total général (I + II + III)							180	74 462							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT															

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A LA FETE CONVENTION

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/10/2016
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	229 465
	Production vendue	Biens				215		214	
		Services *				217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230	2	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	229 467
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	91 608	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	(1 932)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	60 172		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	384	244	1 013
	Rémunérations du personnel *						250	40 651	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	9 044	
	Dotations aux amortissements *						254	1 128	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	342
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
		Total des charges d'exploitation (II)					264	202 026	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	27 441
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	1 506
Produits exceptionnels (IV)	290			Charges exceptionnelles (VI)	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 990
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	22 946

B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	22 946	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 990			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	90		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)		986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)		981	JEI (44. <i>sexies</i> A)	989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)		127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138				
	Dont divers	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)		345	Investissements outre-mer	344		350	2 584
		Créance due au report en arrière du déficit			346				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	23 442	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * 3 510 dont imputés sur le résultat :						360	3 510	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	19 932	372	

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2016

A LA FETE CONVENTION

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A LA FETE CONVENTION</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400	45 000	402		404		406	45 000											
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430	8 440	432		434		436	8 440											
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	3 732	472		474		476	3 732											
		Immobilisations financières	480	6 618	482		484		486	6 618											
		TOTAL	490	63 790	492		494		496	63 790											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520	1 921	522	506	524		526	2 427											
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	2 147	562	623	564		566	2 770											
		TOTAL	570	4 069	572	1 128	574		576	5 197											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧													
①	②	③	④	⑤																	
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)					591																
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A LA FETE CONVENTION</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="7">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD											780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715		2																																																																																																																																									
Constructions	720		725		3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
					780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	3 510	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995																																																																																																																																						
Déficits imputés			983	3 510	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996																																																																																																																																						
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																																									
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129																																																																																																																																						
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800																																																																																																																																						
VI DIVERS																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380																																																																																																																																						
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																						
Montant de la TVA collectée								374	42 345																																																																																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	20 490																																																																																																																																					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01092015 et clos le : 31082016		Durée en nombre de mois 1 2		Néant ☐ *	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	108	229 465			
Production vendue - Biens	109				
Production vendue - Services	141				
Production stockée	111				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 1	144	229 467			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	91 608			
Variation de stocks (marchandises)	122	(1 933)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	33 978			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	26 194			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	342			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
TOTAL 2	152	150 189			
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	79 278			
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	79 278			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	229 465			
Période de référence	024	0	1	/	0 9 / 2 0 1 5 160 3 1 / 0 8 / 2 0 1 6
Date de cessation	186			/	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel * :	376	2			
dont apprentis	657				
dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

6

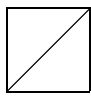
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31082016

SIREN

7

8

9

3

5

1

0

6

1

Dénomination de l'entreprise

A LA FETE CONVENTION

Adresse (voie)

170 RUE DE LA CONVENTION

Code postal

75015

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

OBERMAN

Prénom(s)

PHILIPPE

Nom marital

% de détention

25,00

Nb de parts ou actions

25

Naissance: Date

04/02/1963

N° Département

57

Commune

METZ

Pays

FRANCE

Adresse : N°

6

Voie

RUE LONGTPONT

Code Postal

92200

Commune

NEUILLY SUR SEINE

Pays

FRANCE

Titre (2)

MME

Nom patronymique

ALZERAT

Prénom(s)

KARINE

Nom marital

% de détention

25,00

Nb de parts ou actions

25

Naissance: Date

05/06/1972

N° Département

95

Commune

EAUBONNE

Pays

FRANCE

Adresse : N°

6

Voie

RUE DE LONGPONT

Code Postal

92200

Commune

NEUILLY SUR SEINE

Pays

FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

A LA FETE CONVENTION

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31082016

SIREN

7 8 9 3 5 1 0 6 1

Dénomination de l'entreprise

A LA FETE CONVENTION

Adresse (voie)

170 RUE DE LA CONVENTION

Code postal

75015

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01092015	et clos le	31082016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:										
A LA FETE CONVENTION 170 RUE DE LA CONVENTION 75015 PARIS														
SIRET	7	8	9	3	5	1	0	6	1	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:										

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Autres commerces de détail spécialisés divers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	19 932	Déficit
-------------------	------------------------------	--------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	
Société d'investissement immobilier côtée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET-D-EXPERTCOMPTABLE.COM 126 BOULEVARD HAUSSMANN 75008 PARIS Tél:		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 28112016 Lieu: PARIS	
Tél:		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	40 710	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A LA FETE CONVENTION
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 170 rue de la Convention 75015 Paris

RCS PARIS B 789 351 061 (exercice clos le 31/08/16)

PROCES-VERBAL DE L'assemblée générale ordinaire du 15 février 2017

L'an deux mille quinze, le 15 Février 2017 à 20 heures, les associés de la société A LA FETE CONVENTION, se sont réunis au siège social, sis, 170 rue de la Convention 75015 Paris, sur convocation de la gérante en date du 26 janvier 2017.

L'assemblée est présidée par Madame Karine OBERMAN en qualité de gérante associée.

La Présidente constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- Madame Karine OBERMAN propriétaire de 25 parts ;
- Monsieur Philippe OBERMAN propriétaire de 25 parts.
- Monsieur Henri ALZERAT propriétaire de 25 parts
- Madame Viviane ALZERAT propriétaire de 25 parts

Total des parts représentées ou présentes : 100 parts soit la totalité du capital social

Madame la présidente déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Madame la présidente indique que les documents requis par la loi ont été remis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. La présidente rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations exercice clos le 31/08/16
- Approbation des comptes et du rapport de gestion
- Quitus à la gérante
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions réglementées visées à l'article l 223-19 du code du commerce
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales

I. PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice au 31/08/2015 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 22946 euros.

L'assemblée approuve les comptes et les opérations réalisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/16 s'élevant à 22946 euros de la manière suivante : -5 % à la réserve légale (montant plafonné à 10 % du capital social) soit 1147.8 euros. le solde **soit 21808.2 €** sera affecté au compte "report à nouveau" Soit au total 22946 € toutes ces affectations étant égales au bénéfice de l'exercice. Rappel dividendes distribués : conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts nous vous rappelons qu'il n'y a jamais eu de distribution de dividendes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AV HA

P

BA

-

IV. QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve successivement chacune des conventions intervenues en vertu de l'article L.223-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé entre Mme Karine Oberman et la société, telles que présentées dans le rapport spécial de gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Karine OBERMAN



Madamer Viviane Alzerat



Monsieur Philippe OBERMAN



Monsieur Alzerat Henri

